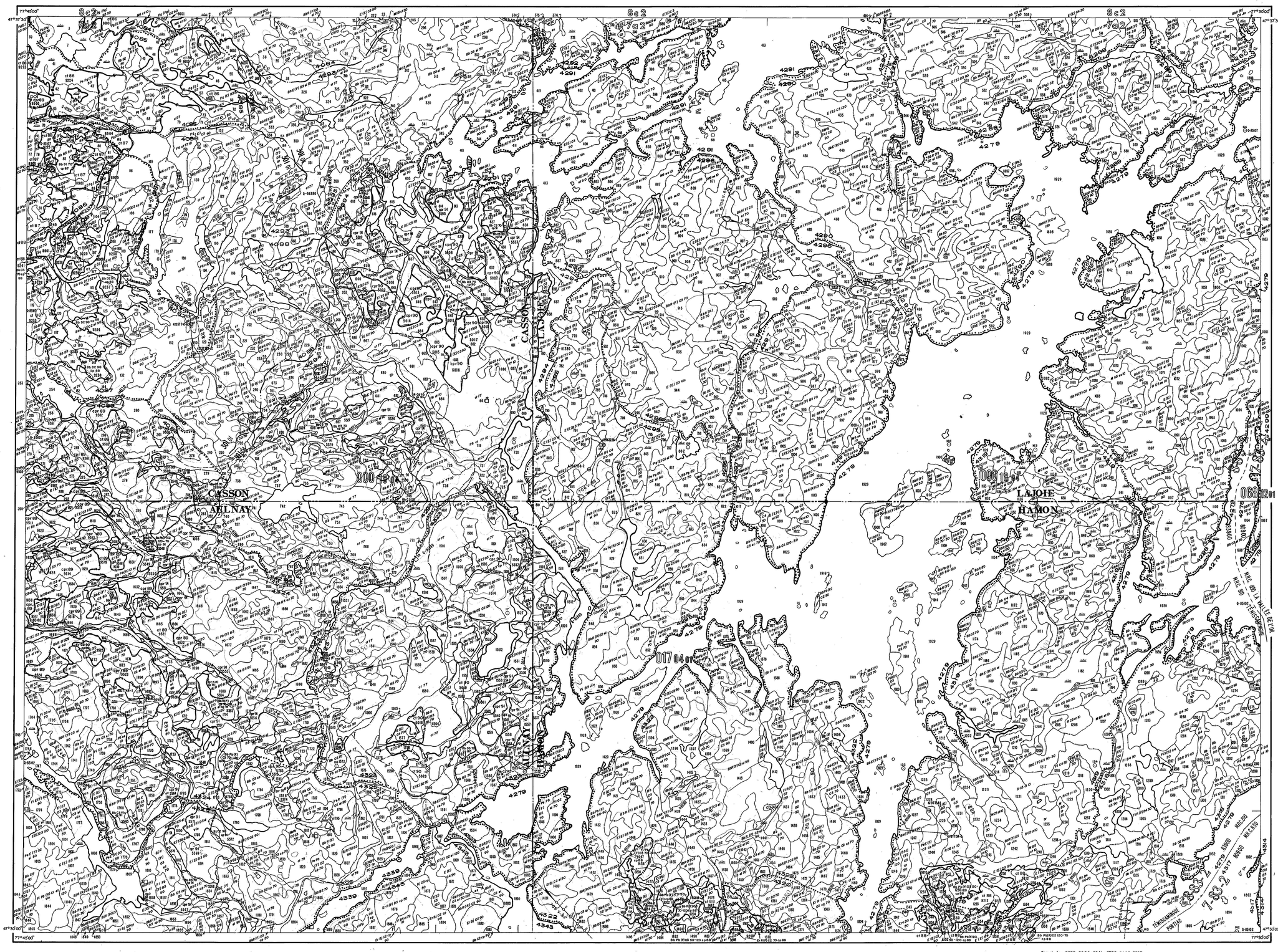

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique d'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe d'ensemencement et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé au dipiet)
Plantation en rangs nues
Plantation à la pelle mécanique
Plantation de boutures
Ensemencement
Éclaircie commerciale
Récolte dans les bidons boisés (abandon libres)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (0)
— — épinette blanche	R (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (EE)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — pin rouge	R (PR)
— — pin gris	R (PG)
— — thuya (cèdre)	R (C)
— — pruche	R (PR)
— — sapin	R (S)
Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)
— — thuya (cèdre)	E (C)
— — pruche	E (PR)
— — pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — pin blanc	E (PB)
— — pin gris	E (PG)
— — sapin et/ou épinette	E (S)
— — plantation (épinette blanche)	E (P)
— — plantation (épinette de Norvège)	E (P)
— — plantation (épinette rouge)	E (P)
Sapinière (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — thuya (cèdre)	S (C)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S (EE)
— — pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — pin rouge	S (PR)
— — pin gris	S (PG)
— — épinette	S (E)
— — sapin (sapin baumier)	S (SB)
Pinède à pin blanc (pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PB)
— — avec pin rouge	P (PB PR)
— — avec épinette noire ou rouge	P (PB EE)
— — avec épinette blanche	P (PB E)
— — avec sapin	P (PB S)
— — avec thuya (cèdre)	P (PB C)
— — avec mélèze	P (PB M)
— — avec peuplier	P (PB PE)
— — avec bouleau blanc	P (PB BB)
— — avec bouleau jaune	P (PB BJ)
— — avec frêne	P (PB FR)
— — avec chêne	P (PB CH)
— — avec orme	P (PB OR)
— — avec cerisier	P (PB CER)
— — avec noyer	P (PB NOY)
— — avec noyer cendré	P (PB NOC)
— — avec noyer noir	P (PB NON)
— — avec noyer cendré et noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir	P (PB NOCN)
— — avec noyer cendré et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir et/ou noyer noir